



Commission Ressources humaines et syndicats mixtes

Objectifs et fonctionnement

Une Commission jeune

La Commission « Ressources humaines » de la Fédération a été créée en 2002, de la convergence des travaux d'un groupe de travail chargé de l'élaboration du référentiel « métiers » et du groupe des administratifs des Parcs. En 2003, elle est devenue la Commission « Ressources humaines et syndicats mixtes » afin de prendre en considération l'ensemble des préoccupations propres au fonctionnement des organismes de gestion des Parcs naturels régionaux. Elle reste la plus jeune des Commissions de la Fédération et les dossiers, dans un premier temps très techniques, prennent progressivement une dimension plus stratégique.

Objet : Améliorer le fonctionnement des syndicats mixtes de parcs

La Commission travaille à la mise en place d'observatoires et d'études comparées sur les budgets, les métiers, les statuts. Elle élabore des outils de gestion communs. Enfin, elle peut être amenée à proposer au Bureau de la Fédération, en relation avec le ministère de l'Ecologie et du Développement durable et le ministère de l'Intérieur (DGCL), des améliorations législatives, statutaires ou administratives concernant le fonctionnement des syndicats mixtes.

Parmi les principaux dossiers suivis par la Commission figurent :

- le référentiel métiers des Parcs naturels régionaux (2000-2003)
- la mise en place d'un observatoire et d'indicateurs du budget des Parcs (2003-2006)
- les questions statutaires liées au personnel (loi Sapin, emplois-jeunes, contrats de droits privé et titularisation...)
- les plans de gestion des archives (2004-2005)
- la composition des syndicats mixtes (2004-)
- la composition des équipes de Parcs (2005)

D'autres sujets font régulièrement l'objet d'échanges tels que la réforme de la nomenclature comptable, le classement démographique, l'adhésion multiple des communes et des EPCI aux syndicats mixtes...

Aujourd'hui se dégage le besoin de renforcer les réflexions afin de mettre en place des outils collectifs concernant :

- le fonctionnement statutaire et financier des syndicats mixtes des Parcs
- la gestion statutaire, le management et la formation des équipes des Parcs
- les modalités de travail avec les EPCI et collectivités du territoire

Les questions posées par les Parcs dans ces domaines sont de plus en plus juridiques, aussi une réflexion est-elle engagée pour identifier les modalités d'accompagnement possibles.

Composition et fonctionnement

La Commission se réunit deux fois par an, généralement en mai et en novembre. Elle s'appuie sur 3 groupes de travail : Ressources humaines, budget, et syndicats mixtes, chargés de conduire les projets opérationnels qu'elle détermine annuellement. Le réseau des responsables administratifs et le groupe des directeurs, à l'occasion de leurs échanges, nourrissent également ses travaux.

Elle a été présidée jusqu'en octobre 2005 par Jacques Dussutour, président du Parc naturel régional du Perche. Réinstallée par le Conseil d'administration pour trois ans, elle est aujourd'hui animée par Hubert Saint, président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande. Dominique Lévêque, président du Parc de la Montagne de Reims en assure la vice-présidence. François Mignet, directeur du Parc de la Brenne en est le directeur référent. Sa composition complète sera stabilisée au 3 janvier 2006.

Sylvie Gauchet, responsable du pôle Institutionnel - novembre 2005.